



Jacques GENEST

Mathieu DARNAUD

Sénateurs de l'Ardèche

## Communiqué de presse du 9 juillet 2015

### **Loi NOTRe : Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD se félicitent de l'accord trouvé entre le Sénat et l'Assemblée**

Un accord a été trouvé en Commission Mixte Paritaire (CMP) entre députés et sénateurs sur le projet de loi NOTRe.

Le Sénat a obtenu satisfaction sur les principaux points sur lesquels il souhaitait rester ferme.

- La suppression du Haut Conseil des Territoires, instance superflue qui n'avait pour but que de court circuiter le Sénat dans sa vocation à représenter les collectivités.
- Abaissement à 15 000 habitants (contre 20 000 dans le texte du Gouvernement) du seuil minimal des intercommunalités, avec dérogations pour les départements dont la densité démographique est moindre et seuil de 5000 habitants pour les zones de montagne. Des dispositions qui concernent l'Ardèche au premier plan.
- Suppression de l'élection des conseillers communautaires sur des listes indépendantes au suffrage universel.
- Report du transfert obligatoire des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes aux intercommunalité en 2020.

Cet accord montre que le patient travail des sénateurs a permis d'infléchir de façon significative le texte voté à l'Assemblée nationale.



Il démontre notamment le rôle moteur du Sénat en matière de défense des territoires ruraux.

Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD - qui siégeait lors de cette CMP - se félicitent de ces avancées qui répondent aux préoccupations qu'avaient massivement exprimées les maires de l'Ardèche à Guilhaud-Granges, au cours du congrès des maires ruraux du vendredi 26 juin.

Comme l'avait dit le Président LARCHER : « *ce congrès aura joué un rôle essentiel dans ce dénouement positif* ».